

## **Standards pancanadiens relatifs aux dioxines et aux furannes**

### **Stratégie de prévention de la pollution pour les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers**

#### **Contexte**

En mai 2001, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) signait les standards pancanadiens (SP) relatifs aux émissions de dioxines et de furannes provenant des chaudières de pâtes et papiers du littoral. Une importante disposition de ce SP concerne l'obligation de mettre au point des stratégies de prévention de la pollution qui se conforment aux principes présentés dans l'*Entente auxiliaire pancanadienne sur l'établissement de standards environnementaux* :

*La prévention de la pollution est l'approche privilégiée pour protéger l'environnement. Les gouvernements mettront l'accent sur la prévention de la pollution lorsqu'ils appliqueront les standards prévus dans la présente entente auxiliaire.*

Le CCME définit la prévention de la pollution comme suit :

*L'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux et d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la formation de polluants et de déchets à la source.*

Le libellé de l'engagement prévu aux SP relatifs aux dioxines et aux furannes visant les chaudières de pâtes et papiers du littoral brûlant du bois chargé de sel est le suivant :

#### *Stratégie de prévention de la pollution*

*En plus des efforts constants que déploient les exploitants des usines de pâtes et papiers pour capter les émissions de dioxines et de furannes, il convient de mettre l'accent sur l'identification et la mise en place de mesures propres à prévenir la formation de dioxines et de furannes. Une stratégie, qui identifiera des méthodes pour enrayer la formation de dioxines et de furannes dans le secteur des pâtes et papiers, sera élaborée par le biais d'un processus multisectoriel d'ici le 31 décembre 2001. La stratégie établira un cadre qui fera progresser l'élimination des dioxines et des furannes sur une base continue.*

*Compte tenu que la majeure partie des mesures propres à éviter la formation de dioxines et de furannes échappe au seul contrôle des exploitants d'usines de pâtes et papiers, l'élaboration de cette stratégie devra mettre à contribution un large éventail d'intervenants.*

Les points suivants pourraient être pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie :

- *concentration maximale admissible de sel dans les copeaux à brûler*
- *enlèvement du chlorure présent dans les billes*
- *lavage et pressage des copeaux à brûler*
- *possibilité de mélanger des copeaux à teneurs différentes en sel*
- *solutions de rechange à la manutention, au transport et à l'entreposage des billes dans l'eau salée*
- *incidences de la durée du transport et de l'entreposage sur la teneur des copeaux en sel*

- *inclusion des modes de transport et de leurs effets dans les critères de certification écologique*
- *possibilités internes d'éviter la formation de dioxines et de furannes*
- *possibilités en matière de combustibles de remplacement et coûts*
- *favoriser l'intervention du marché par une compréhension accrue des coûts imposés aux usines de pâtes et papiers par suite des pratiques actuelles de manutention et d'entreposage.*

On a demandé au Groupe consultatif multisectoriel sur les usines côtières de pâtes et papiers (GCM-PP) de fournir des recommandations et des observations pour ce qui est de la mise au point d'une stratégie de prévention de la pollution visant les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers. Le GCM-PP est formé de représentants d'organismes non gouvernementaux de l'environnement, d'usines de pâtes et papiers, du milieu forestier et d'associations d'industries, de même que de représentants du ministère provincial de l'Environnement et du ministère fédéral de l'Environnement.

Comme on l'a précisé ci-dessus, la stratégie de prévention de la pollution prévue dans le SP consiste à trouver des moyens de réduire au minimum les émissions de polluants atmosphériques attribuables au secteur des pâtes et papiers de la côte et à établir un cadre qui permettra de réaliser d'importants progrès par rapport à l'objectif de quasi-élimination des dioxines et des furannes. Le Comité d'élaboration des SP relatifs aux dioxines et aux furannes a précisé au GCM-PP qu'une stratégie de prévention doit être considérée comme un outil ou une recommandation que les divers gouvernements peuvent prendre en compte ou utiliser dans son ensemble ou en partie.

Les membres du GCM-PP ont tenu régulièrement des téléconférences et des rencontres en face-à-face afin d'examiner l'ensemble des questions d'intérêt. L'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican) a été chargé de préparer un rapport fouillé intitulé *Recherches sur la variabilité et la réduction de la formation et des émissions de dioxines des chaudières d'usines côtières* qui se penche sur les différentes approches potentielles et options techniques. Le rapport fait un examen rigoureux des données actuellement disponibles sur la formation des dioxines et des furannes, de même que sur les techniques et les pratiques de prévention et de réduction des émissions de dioxines et de furannes dans les usines côtières de pâtes et papiers. Le rapport de l'expert-conseil s'est penché sur les aspects de la prévention de la pollution mentionnés dans la liste ci-dessus. En outre, la firme Pierce Lefebvre a été chargée d'étudier des solutions de rechange aux modes actuels de transport des grumes et a soumis une étude intitulée *Étude sur les possibilités de prévenir la pollution aux dioxines et aux furannes dans l'industrie forestière côtière*

Le rapport de Paprican fait état d'un certain nombre de pratiques et de techniques de prévention de la pollution dont pourraient se servir les exploitants d'usines côtières de pâtes et papiers pour réduire leurs émissions de dioxines, de furannes et peut-être d'autres polluants. L'étude a toutefois conclu que le moyen le plus efficace de réduire les émissions de dioxines et de furannes était d'installer des chaudières qui permettent d'améliorer les conditions de combustion. Cette solution demande toutefois un important investissement en capital, qui vient s'ajouter aux montants déjà investis. De son côté, l'étude de Pierce Lefebvre a conclu que la mise au point

d'un système de transport des grumes évitant les contacts avec l'eau salée et, de ce fait, la formation de dioxines et de furannes était irréalisable dans l'état actuel des choses.

À la lumière de ces études et des données disponibles, les membres du GCM-PP ont convenu de ce qui suit :

- Selon les conclusions de l'étude de Paprican et les lignes directrices particulières à chaque usine, les usines devraient continuer à s'efforcer de réduire leurs émissions.
  - Les recommandations qui concernent des usines en particulier ont été transmises aux exploitants des usines côtières de pâtes et papiers.
- L'industrie devrait continuer à faire ce qui suit :
  - Examiner de nouvelles technologies et de nouveaux procédés d'exploitation (notamment l'utilisation de combustibles d'appoint et d'additifs et l'échange de combustibles de déchets de bois) pour augmenter le rendement de combustion et réduire davantage les émissions. Les essais de nouvelles technologies seront effectués conformément aux exigences provinciales. Des échéanciers pour le dosage d'autres contaminants, qui doivent faire l'objet d'essais de dosage à la sortie de la cheminée ou dans les cendres, seront établis en consultation avec le ministère provincial de l'Environnement et à sa demande. L'application des technologies de réduction des émissions de dioxines tiendra compte de la réduction nette des émissions.
  - Communiquer les données et l'information sur les émissions aux intervenants et continuer d'assurer la participation et la contribution des intervenants.
  - Mettre à contribution les exploitants d'usines de bois de sciage pour trouver des moyens de contrer la formation de dioxines et de furannes.
- Le rapport de Paprican devrait être affiché sur le site Web du CCME dans les deux langues officielles, accompagné du document contextuel ci-joint.
- Le GCM-PP devrait continuer à servir de forum pour favoriser les progrès vers la quasi-élimination des dioxines et des furannes attribuables aux usines côtières de pâtes et papiers, et ce grâce au partage des nouvelles données entre les membres et aux progrès accomplis par les exploitants d'usines sur le plan de la réduction des émissions.



Le 29 mars 2004

Krista Nakrieko  
Conseil canadien des ministres de l'environnement  
123, rue Main, bur. 360  
Winnipeg (Man.) R3C 1A3

**Objet : Standards pancanadiens – stratégie de prévention de la pollution pour les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers brûlant du bois chargé de sel**

Madame Nakrieko,

Au nom du Groupe consultatif multisectoriel sur les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers (GCM-PP), j'ai le plaisir de transmettre des recommandations au Comité d'élaboration (CÉ) des SP relatifs aux dioxines et aux furannes concernant la stratégie de prévention de la pollution pour les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers, conformément au SP visant les dioxines et les furannes provenant des chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers brûlant du bois chargé de sel.

Aux termes du SP, la stratégie de prévention de la pollution doit indiquer des moyens de réduire au minimum les émissions de polluants atmosphériques provenant des chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers et établir un cadre qui permettra de continuer à progresser vers l'objectif de quasi-élimination des dioxines et des furannes. Le CÉ des SP relatifs aux dioxines et aux furannes a avisé le GCM-PP que la stratégie de prévention de la pollution doit être considérée comme un outil ou une recommandation que les diverses autorités peuvent prendre en compte ou utiliser dans son ensemble ou en partie.

Les membres du GCM-PP ont pris en compte les recommandations formulées dans le rapport intitulé *Recherches sur la variabilité et la réduction de la formation et des émissions de dioxines des chaudières d'usines côtières*, lequel a été rédigé par l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican). Le rapport fait état d'un certain nombre de pratiques et de techniques de prévention de la pollution dont pourraient se servir les exploitants d'usines côtières de pâtes et papiers pour réduire leurs émissions de dioxines, de furannes et peut-être d'autres polluants. Certaines pratiques et techniques nécessiteront une étude plus approfondie; de plus, toutes les pratiques mentionnées ne seront pas nécessairement applicables dans toutes les usines.

.../2

Les membres ont également tenu compte d'une étude intitulée *Étude sur les possibilités de prévenir la pollution aux dioxines et aux furannes dans l'industrie forestière côtière*, qui visait à dégager une compréhension commune des modalités de transport, de tri et d'entreposage des billes dans les eaux côtières; à évaluer les coûts inhérents aux différents modes de transport; et à cerner les possibilités d'éviter les contacts avec l'eau salée. L'étude conclut que les solutions de rechange pour le transport des grumes permettant d'éviter les contacts avec l'eau salée et ainsi la formation de dioxines et de furannes ne sont pas applicables pour le moment.

À la lumière des considérations susmentionnées, les membres du GCM-PP recommandent au CÉ de tenir compte des éléments suivants dans la stratégie de prévention de la pollution :

- Il est possible de réduire les émissions de dioxines et de furannes en améliorant les conditions de combustion dans les chaudières. Selon les conclusions de l'étude de Paprican et les lignes directrices particulières à chaque usine, les usines devraient continuer à s'efforcer d'améliorer les conditions de combustion afin de réduire leurs émissions.
  - Les recommandations concernant les chaudières de chaque usine ont été transmises aux exploitants des usines côtières de pâtes et papiers.
- L'industrie devrait continuer à faire ce qui suit :
  - Examiner de nouvelles technologies et de nouveaux procédés d'exploitation (notamment l'utilisation de combustibles d'appoint et d'additifs et l'échange de combustibles de déchets de bois) pour augmenter le rendement de combustion et réduire davantage les émissions. Les essais de nouvelles technologies seront effectués conformément aux exigences provinciales. Des échéanciers pour le dosage d'autres contaminants, qui doivent faire l'objet d'essais de dosage à la sortie de la cheminée ou dans les cendres, seront établis en consultation avec le ministère provincial de l'Environnement et à sa demande. L'application des technologies de réduction des émissions de dioxines tiendra compte de la réduction nette des émissions.
  - Communiquer les données et l'information sur les émissions aux intervenants et continuer d'assurer la participation et la contribution des intervenants.
  - Mettre à contribution les exploitants d'usines de bois de sciage pour trouver des moyens de contrer la formation de dioxines et de furannes.
- Le rapport de Paprican devrait être affiché sur le site Web du CCME dans les deux langues officielles, accompagné du document contextuel ci-joint.
- Le GCM-PP devrait continuer à servir de forum pour favoriser les progrès vers la quasi-élimination des dioxines et des furannes attribuables aux usines côtières de pâtes et papiers, et ce grâce au partage des nouvelles données entre les membres et aux progrès accomplis par les exploitants d'usines sur le plan de la réduction des émissions.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document contextuel ci-joint portant sur la stratégie de prévention de la pollution prévue dans le SP.

Les renseignements ci-dessus sont respectueusement soumis au nom du GCM-PP.

Veuillez agréer, Madame Nakrieko, mes sincères salutations.

Sohee Ahn  
Présidente, GCM-PP

c.c. Membres, GCM-PP